

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JANVIER 2016

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil communautaire le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015- BUDGET GENERAL

En ce qui concerne l'équilibre général du budget, il en ressort un excédent de 344 069,86 € (374 219,05 € en 2014), qui contribuera au financement de notre programme d'investissement 2016.

A. Section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement : 2 334 642,82 €

- **Charges à caractère général :** **291 468.09 €**
- **Charges de personnel et frais assimilés :** **230 330.21 €**
- **Atténuations de produits :** **661 473.56 €**
dont
 - Attributions de compensations : 240 782.56 €
 - FNGIR : 412 310.00 €
 - FPIC et BMCFE 8 381.00 €
- **Autre charges de gestion courante :** **883 010.56 €**
dont :
 - Indemnités et charges Elus : 60 826.79 €
 - Cotisations SIRPTS ; SIAP 169 515.90 €
 - TEOM : 590 563.12 €
- **Charges financières :** **67 345.40 €**
- **Charges exceptionnelles :** **137 779.00 €**
 - Subventions équilibre budgets annexes :
 - Sites économiques : 18 000 € et 85 727 €
 - Gendarmerie : 1 000 €
 - Maison de santé : 33 000 €
- **Opération d'ordre de transfert :** **63 236.00 €**
 - Amortissements

- Les recettes de fonctionnement : 2 678 712.68 €

- Produits de services, du domaine, des ventes : 72 470.45 €
- Impôts, taxes : 1 780 464.26 €
- Dotations, subventions et participations : 437 538.23 €

- Autres produits de gestion courante : 95 133.75 €
- Excédent de fonctionnement reporté de 2014 : 285 272.61 €

<u>Fonctionnement</u>	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Total
Dépenses	2 271 406.82 €	63 236.00 €		2 334 642.82 €
Recettes	2 393 440.07 €		285 272.61 €	2 678 712.68 €

- Résultat de fonctionnement à affecter : 344 069.86 €
 - Résultat de l'exercice 2015 : 58 797,25 €
(Pour mémoire résultat 2014 178 170.36 €)
 - Résultats antérieurs reportés (2014) : 285 272.61 €

B. Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement : 287 442.93 €

- Emprunts et dettes assimilées (échéances emprunts) 81 539.71 €
 - Gymnase = 25 748.82 €
 - Huttopia = 32 061.59 €
 - Maison santé = 23 324.95 €
- Autres immobilisations financières : 5 533.33 €
- Déficit investissement 2014 : 161 042.49 €
- Les opérations :
 - ✓ Gymnase – ALSH DOJO : 3 872.53 €
 - ✓ Médiathèque : 2 380.83 €
 - ✓ Salle des fêtes : 5 320.80 €
 - ✓ Espaces Jeunes : 5 856.51 €
 - ✓ PLUi : 3 000.00 €
 - ✓ Terrains de foot : 16 508.40 €
 - ✓ Déploiement infrastructures numériques : 5 533.33 €

- Les recettes d'investissement : 234 840.89 €

- Dotations aux Amortissements : 63 236.00 €
- Dotations, fonds divers et réserves : 95 550.84 €
- Subventions d'investissement : 76 054.05 €

<u>Investissement</u>	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Total
Dépenses	126 400.44 €		161 042.49 €	287 442.93 €
Recettes	171 604.89 €	63 236.00 €		234 840.89 €

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 52 602.04 €

Encours de la dette – Budget général

Au 31 décembre 2015, le capital restant dû s'élève à 1 411 765.10 €

Il est néanmoins important de distinguer :

- les dettes correspondant aux investissements dans les équipements publics réalisés : 398 426.52 €
 - 318 294.69 € au titre de l'ALSH DOJO (tranche 2)
 - 80 131.83 € au titre des travaux de gymnase (tranche 1)

- les dettes correspondant à des investissements productifs de revenus : 1 013 338.58 €
 - 535 861.85 € au titre de la Maison de santé pluridisciplinaire
 - 477 476.73 € au titre de l'Hébergement de plein air Huttopia

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 334 642.82 €
- Recettes : 2 678 712.88 €

- Excédent de clôture : 344 069.86 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 287 442.93 €
- Recettes : 234 840.89 €

- Déficit de clôture : 52 602.04 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 344 069.86 € de la manière suivante :

- en report en fonctionnement au compte R 002 : 291 467.82 €
- en réserves en investissement au compte R1068 : 52 602.04 €

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le receveur intercommunal.

Monsieur le Président se retire. Monsieur Patrick LAFAVE, Vice-président, soumet aux membres du Conseil communautaire l'approbation du compte administratif 2015 du budget général.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE DES SITES ECONOMIQUES
--

Le développement de l'activité économique sur notre territoire était toujours au cœur de nos préoccupations.

A – Section de fonctionnement :

- **Les dépenses de fonctionnement : 82 390.80 €:**
 - **Charges à caractère général : 18 604.14 €**
dont :
 - Eau, Energie, Combustible : 5 830 €

- Entretien bâtiments : 199 €
- Assurances : 4 728 €
- Taxes foncières : 7 846 €

- **Charges financières : 2 205.70 €**
- **Autres charges de gestion courante** (versement association syndicale Fossé rouge) : **1 580.96 €**
- **Opérations d'ordre de transfert entre sections : 60 000.00 €**
(vente au Fossé Rouge SMT)

- **Les recettes de fonctionnement 187 559.16 €:**

- Dotations, subventions et participations (budget général) : 103 727.00 €
- Autres produits de gestion courante (loyers et charges): 23 768.16 €
- Produits exceptionnels (vente local site Fossé rouge) : 60 000.00 €

Fonctionnement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Total
Dépenses	22 390.80 €	60 000.00 €		82 390.80 €
Recettes	187 559.16 €		0.00 €	187 559.16 €

- Résultat de fonctionnement à affecter : 105 168.36 €

B – Section d'investissement

- **Les dépenses d'investissement : 187 684.36 €**

- Emprunts et dettes assimilées : 105 000 €
 - Remboursement emprunt : 105 000 €
- Solde exécution de la section investissement reporté : 82 684.36 €

- **Les recettes d'investissements : 184 660.61 €**

- Opérations d'ordre entre sections (Vente local ZA Fossé rouge): 60 000.00 €
- Emprunts et dettes assimilées : 300.00 €
- Affectation résultat 2014 : 19 660.61 €

Investissement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Total
Dépenses	105 000.00 €		82 684.36 €	187 684.36 €
Recettes	124 660.61 €	60 000.00 €		184 660.61 €

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 3 023,75 €

Encours de la dette – Budget des sites économiques:

- Au 31 décembre 2015, le capital restant dû s'élève à 105 000.00 €
- au titre de l'achat de terrains ZA Mourgloires

La première annuité sera payée sur l'année 2016 pour un montant de 11 435.77 €

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Madame le receveur intercommunal et qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	82 390.80 €
➤ Recettes :	187 559.16 €
➤ Excédent de clôture :	105 168.36 €

Section d'investissement :

➤ Dépenses :	187 684.36 €
➤ Recettes :	184 660.61 €
➤ Déficit de clôture :	3 023.75 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 105 168.36 € de la manière suivante :

- en réserves en investissement au compte R1068 : 3 023.75 €
- en report en fonctionnement au compte R 002 : 102 144.61 €

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Madame le receveur intercommunal.

Monsieur le Président se retire. Monsieur Patrick LAFAVE, Vice-président, soumet aux membres du Conseil communautaire l'approbation du compte administratif 2015 du budget annexe des sites économiques.

BUDGET ANNEXE SPANC - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015
--

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé en décembre 2005, conformément aux obligations législatives et réglementaires. Il est compétent pour réaliser les opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes, dont le diagnostic initial.

A – Section de fonctionnement :

- **Les dépenses de fonctionnement : 215 782.11 €**
 - **Charges à caractère général : 29 421.83 €**dont :

- Cotisation ATD : 6 086.00 €
- Prestations vidanges (Sté AVD) : 11 665.83 €
- Contrôle de conformité : 7 392.00 €

○ Charges de personnels et frais assimilés : 17 660.28 €

○ Charges exceptionnelles (Réhabilitations) : 168 700 €

- Les recettes de fonctionnement : 213 609.81 €

○ Ventes de produits fabriqués, prestations de services : 29 038.74 €

- Vidanges : 12 623 €
- Diagnostics : 7 095 €
- Redevance assainissement : 9 321 €

○ Produits exceptionnels (subvention réhabilitations) : 129 667.00 €

○ Excédent exploitation 2014 reporté : 54 904.07 €

B – Section d’investissement

Les dépenses se sont élevées à 5 000 € et concernent l’acquisition d’un logiciel

Section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	215 782.11 €
➤ Recettes :	213 609.81 €
➤ Déficit de clôture :	2 172.30 €

Section d’investissement :

➤ Dépenses :	5 000.00 €
➤ Recettes :	0.00 €
➤ Déficit de clôture :	5 000.00 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil communautaire de reprendre les résultats 2015 de la manière suivante :

- le déficit en fonctionnement au compte R 002 : 2 172.30 €
- le déficit en investissement au compte R1068 : 5 000.00 €

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, il est proposé au Conseil communautaire d’adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le receveur intercommunal.

Monsieur le Président se retire. Monsieur Patrick LAFAVE, Vice-président, soumet aux membres du Conseil communautaire l’approbation du compte administratif 2015 du budget annexe du SPANC.

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE- COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

A – Section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement : 81 320.03 €:

- Charges à caractère général : 81 320.03 €
dont :

▪ Eau, Energie, Combustible :	12 014 €
▪ Entretien bâtiments et maintenance :	2 531 €
▪ Entretien des terrains :	2 200 €
▪ Frais entretien locaux (SISA) :	7 726 €
▪ Annonces pour recherche professionnels :	6 835 €
▪ Refacturation échéances emprunts budget général :	49 768 €

- Les recettes de fonctionnement 92 811.51 €:

- Dotations, subventions et participations (budget général) : 33 000.00 €
- Autres produits de gestion courante : 57 864 €
 - loyers = 47 532 €
 - Charges = 10 332 €

Fonctionnement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Total
Dépenses	81 320.03 €			81 320.03 €
Recettes	92 157.72 €		653.79 €	92 811.51 €

- Résultat de fonctionnement à affecter : 11 491.48 €
 - Résultat de l'exercice : 10 837.69 €

B – Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement : 3 163.04 €

- Immobilisations (porte, porte vélo et arceau) : 3 163.04 €

- Les recettes d'investissement : 3 490.15 €

- FCTVA : 526.45 €
- 1068 : 2 963.70 €

Investissement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Total
Dépenses	6 126.04 €		2 963.70 €	6 126.74 €
Recettes	3 490.04 €			3 490.04 €

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 2 636.59 €

Section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	81 320.03 €
➤ Recettes :	92 811.51 €
➤ Excédent de clôture :	11 491.48 €

Section d'investissement :

➤ Dépenses :	6 126.74 €
➤ Recettes :	3 490.15 €
➤ Déficit de clôture :	2 636.59 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 11 491.48 € de la manière suivante :

- en report en fonctionnement au compte R 002 : 8 854.89 €
- en réserves en investissement au compte R1068 : 2 636.59 €

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le receveur intercommunal.

Monsieur le Président se retire. Monsieur Patrick LAFAVE, Vice-président, soumet aux membres du Conseil communautaire l'approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Maison de santé.

<u>BUDGET ANNEXE GENDARMERIE – COMPTE ADMINISTRATIF 2015</u>

➤ **Section de fonctionnement**

- **Les dépenses de fonctionnement : 0.00 €**
- **Les recettes de fonctionnement : 1 000.00€**
 - Subvention budget général : 1 000.00 €

➤ **Section d'investissement :**

- **Les dépenses d'investissement : 912.00 €**
 - Frais d'études (géomètre) : 912.00 €
- **Les recettes d'investissement : 0.00 €**

Section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	0.00 €
➤ Recettes :	1 000.00 €
➤ Excédent de clôture :	1 000.00 €

Section d'investissement :

➤ Dépenses :	912.00 €
➤ Recettes :	0.00 €
➤ Déficit de clôture :	912.00 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 1 000.00 € de la manière suivante :

- en report en fonctionnement au compte R 002 : 88.00 €

- en réserves en investissement au compte R1068 : 912.00 €

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le receveur intercommunal.

Monsieur le Président se retire. Monsieur Patrick LAFAVE, Vice-président, soumet aux membres du Conseil communautaire l'approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Gendarmerie.

<p><u>APPROBATION DES COMPTES DE GESTION- DRESSES PAR MR DESFRICHES, RECEVEUR INTERCOMMUNAL</u></p>
--

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice,

Le Conseil communautaire :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2015 par le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Comme pour l'année 2015, la Communauté de Communes du Perche Senonchois percevra en 2015 un « panier » de ressources fiscales :

- la contribution économique territoriale (CET) constituée de :
 - la cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- la part transférée de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties, auparavant perçue par la Conseil général
- la taxe additionnelle foncier non bâti
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- les allocations compensatrices

Ce produit fiscal est en partie grevé pour alimenter le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

Aussi conformément à la nouvelle réglementation fiscale, il est proposé de voter les taux suivants :

- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 19,74 %
- taxe d'habitation : 9,30 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,397 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,18 %

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TAUX 2016

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire, à la demande du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM), de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2016 à 12.60 %

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET ANNEXE SITES ECONOMIQUES

Monsieur le Président propose aux membres présents de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la collectivité d'un montant de 10 000 € au budget annexe Sites économiques. Le montant de cette subvention d'équilibre est repris au compte 6748 en dépense de fonctionnement du budget principal et au compte 7474 en recette de fonctionnement du budget annexe Site économiques.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ

Monsieur le Président propose aux membres présents de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la collectivité d'un montant de 28 000 € au budget annexe Maison de santé. Le montant de cette subvention d'équilibre est repris au compte 6748 en dépense de fonctionnement du budget principal et au compte 7474 en recette de fonctionnement du budget annexe Maison de santé.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

Monsieur le Président propose aux membres présents de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la collectivité d'un montant de 11 425 € au budget annexe Gendarmerie. Le montant de cette subvention d'équilibre est repris au compte 6748 en dépense de fonctionnement du budget principal et au compte 7474 en recette de fonctionnement du budget annexe Gendarmerie.

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2016

➤ Section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement : 2 597 458,82 €

○ Charges à caractère général :	385 946 €
○ Charges de personnel et frais assimilés :	290 740 €
○ Atténuations de produits :	661 474 €
○ Autres charges de gestion courante :	914 410 €
○ Charges financières :	45 118 €
○ Charges exceptionnelles :	49 425 €
○ Opérations d'ordre de transfert entre sections :	80 000 €
○ Virement à la section d'investissement :	170 345,09 €

- Les recettes de fonctionnement : 2 597 458,82 €

○ Atténuation de charges :	20 000 €
○ Produits des services du domaine et ventes diverses :	26 160 €
○ Impôts et taxes :	1 816 391 €
○ Dotations et participations :	330 300 €
○ Autres produits de gestion courante :	101 500 €
○ Produits exceptionnels :	11 640 €
○ Résultat de fonctionnement reporté :	291 467,82 €

➤ Section d'investissement :

- Les dépenses d'investissement : 367 638,13 €

○ Document d'urbanisme :	58 800 €
○ Espace jeunes :	7 762 €
○ Gymnase :	38 845 €
○ Piscine :	20 400 €
○ Cinéma :	5 400 €
○ Hébergement de plein air :	35 613 €
○ Salle des fêtes :	45 960 €
○ Affaires générales (bureaux) :	2 400 €
○ Médiathèque :	3 540 €
○ Ecole de musique :	3 336 €
○ Terrains de foot :	31 656 €
○ Relais emploi :	1 800 €
○ Alsh/Dojo :	8 760 €
○ Terrain de pétanque :	28 800 €
○ Terrains de tennis :	5 640 €

- Internet : montée en débit : 6 000 €
 - Dépenses imprévues : 10 854 €
 - Déficit d'investissement : 52 602.04 €
- **Les recettes d'investissement : 367 638.14 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé en 2015 : 52 602.04 €
 - Virement de la section de fonctionnement : 170 345.09 €
 - Subventions sollicitées : 32 500 €
 - FCTVA : 31 191 €
 - Dotations aux amortissements : 80 000 €

Le budget 2016 s'équilibre ainsi :

- **Section de fonctionnement : 2 597 458,82 €**
- **Section d'investissement : 367 638.13 €**

<u>BUDGET ANNEXE DES SITES ECONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF 2016</u>
--

Le budget annexe des sites économiques est assujéti à la TVA.

➤ **Section de fonctionnement**

- **Les dépenses de fonctionnement : 191 753,61 €**

- Charges à caractère général : 31 101,00 €
- Charges de gestion courante : 89 927,00 €
- Charges financières : 1 666,61 €
- Charges exceptionnelles (ventes) : 55 000,00 €

- **Les recettes de fonctionnement : 191 753,61 €**

- Dotations subventions et participations : 10 000 €
- Autres produits de gestion courante : 24 609 €
- Produits exceptionnels (ventes) : 55 000 €
- Report 2015 : 102 144,61 €

➤ **Section d'investissement :**

- **Les dépenses d'investissement : 322 582.75 €**

- Sites ZA Mourgloires : 39 059 €
- Site Fossé Rouge : 10 000 €
- Dépenses divers : 500 €
- Acquisition Vieux Château : 250 000 €
- Report d'investissement 2015 : 3 023.75 €

- **Les recettes d'investissement : 322 582.75 €**

- Emprunt : 250 000 €
- Cessions : 55 000 €
- Divers : 500 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 2015 : 3 023.75 €
- Virement de la section de fonctionnement : 14 059 €

Le budget 2016 s'équilibre ainsi :

- **Section de fonctionnement : 191 753,61 €**
- **Section d'investissement : 322 582,75 €**

<u>BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – BUDGET PRIMITIF 2016</u>

➤ **Section de fonctionnement**

- **Les dépenses de fonctionnement : 75 833.30 €**

- Charges à caractère général : 32 000 €
- Frais de personnel : 18 500 €
- Charges de gestion courante : 12 161 €
- Charges exceptionnelles : 6 000 €
- Déficit 2015 : 2 172,30 €

- Virement à la section d'investissement : 5 000 €

- **Les recettes de fonctionnement : 75 833.30 €**

- Produits de service du domaine et ventes diverses : 30 800 €
- Produits exceptionnels : 45 033 €

➤ **Section d'investissement :**

- **Les dépenses d'investissement :**

5 788 €

- Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédé, droits et valeurs similaires : 788 €
- Déficit investissement reporté 2015 5 000 €

- **Les recettes d'investissement :**

5 788 €

- FCTVA : 788 €
- Virement de la section de fonctionnement : 5000 €

Le budget 2016 s'équilibre ainsi :

- **Section de fonctionnement : 75 833.30 €**
- **Section d'investissement : 5 788 €**

<u>BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE – BUDGET PRIMITIF 2016</u>
--

➤ **Section de fonctionnement**

- **Les dépenses de fonctionnement : 101 854.89 €**

- Charges à caractère général : 40 216 €

- Charges financières : 25 445 €
 - Virement à la section d'investissement : 36 193.89 €
- **Les recettes de fonctionnement : 101 854.89 €**
- Produits des services du domaine et ventes diverses : 93 000.00 €
 - Excédent de fonctionnement reporté : 8 854.89 €

➤ **Section d'investissement :**

- **Les dépenses d'investissement : 41 587.93 €**
- Dépôt et cautionnement reçus : 600.00 €
 - Capital des emprunts : 24 326.00 €
 - Installations générales, agencements et aménagements divers : 8400.00 €
 - Autres immobilisations corporelles : 4 426.00 €
 - Mobilier : 1 200.00 €
 - Déficit d'investissement : 2 636.59 €
- **Les recettes d'investissement : 41 587.93 €**
- Dépôt et cautionnement reçus : 600.00 €
 - FCTVA : 2 157.45 €
 - Virement de la section fonctionnement : 36 193.89 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 636.59 €

Le budget 2016 s'équilibre ainsi :

- **Section de fonctionnement : 101 854.89 €**
- **Section d'investissement : 41 587.93 €**

<u>BUDGET ANNEXE GENDARMERIE – BUDGET PRIMITIF 2016</u>
--

➤ **Section de fonctionnement**

- **Les dépenses de fonctionnement : 11 513 €**
- Charges financières : 3 000 €
 - Virement à la section d'investissement : 8 513 €
- **Les recettes de fonctionnement : 11 513 €**
- Subvention budget général : 11 425 €
 - Excédent 2015 reporté : 88 €

➤ **Section d'investissement :**

- **Les dépenses d'investissement : 117 312 €**
- Acquisition terrain : 90 000.00 €
 - Frais d'études : 26 400.00 €
 - Déficit 2015 : 912,00 €
- **Les recettes d'investissement : 117 312 €**

- FCTVA : 2 887 €
- Cession terrain : 15 000 €
- Réserve parlementaire : 30 000 €
- Emprunt : 60 000 €
- Virement de la section de fonctionnement 8 513 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 912 €

Le budget 2016 s'équilibre ainsi :

- **Section de fonctionnement : 11 513 €**
- **Section d'investissement : 117 312 €**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016:

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil communautaire les demandes de subvention formulées par les associations sportives et sections de l'Union Sportive du Perche Senonchois (USPS).

La Commission jeunesse et sports a examiné l'ensemble des demandes lors de sa réunion du 25 février dernier.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'accorder les montants de subvention ci-dessous :

Sections	Subventions 2016 attribuées
Badminton	3 000 €
Handball	3 000 €
Tennis	540 €
Tennis de table	700 €
Tir à l'arc	0 €
Yoga	150 €
Cyclotourisme	600 €
Danse	900 €
Football	8 000 €
Gymnastique	500 €
Judo	3 800 €
Pétanque	1 400 €
Sabots	600 €
Total	23 190 €

SUBVENTIONS 2016 – CINEMA, OFFICE DE TOURISME :

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'accorder les subventions suivantes :

	Subventions 2016
Office de Tourisme	18 000 €
Cinéma	17 000 €
TOTAL	35 000 €

VENTE D'UN TERRAIN AUX MOURGLOIRES

La Communauté de communes du Perche Senonchois a reçu à la mi-mars un courrier du garage Peugeot (installé à Senonches) qui souhaite acquérir un lot dans la zone d'activité des Mourgloires.

Il s'agit du lot n° 7 qui est cadastré ZD 0959. Dans le courrier, les acheteurs proposent un prix d'achat de 4€/ m².

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité est favorable à la vente de ce lot au prix proposé par le garage Peugeot.

PERCHE AMBITION : AIDES AUX PETITES ENTREPRISES

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que Monsieur Xavier BIGNAUX a demandé une aide financière par le biais du dispositif « Perche Ambition » pour la création de son établissement « l'Amuze Bouche » situé 22 rue Boussard à Senonches.

Le dossier de demande de subvention étudié par le Pays Perche a reçu un avis favorable.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'une aide financière au profit de Monsieur Xavier BIGNAUX
- de fixer le montant de cette aide à 2 958,00 € soit 30% de la dépense d'investissement subventionnable (9 862,05 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité est d'accord avec les propositions ci-dessus.

DEMANDE AVIS PERIMETRE DE FUSION DES 2 CDC

La Cdc du Perche Senonchois a reçu en date du 09 mars dernier, l'arrêté préfectoral portant sur la fusion des communautés de communes du Perche Senonchois et de l'Orée du Perche. Dans ce courrier, le Préfet demande aux 2 EPCI et aux communes membres, de donner un avis par rapport à ce périmètre de fusion.

Le Conseil doit donc délibérer par rapport à ce projet de périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité émet un avis favorable par rapport au périmètre retenu dans la fusion des Cdc de l'Orée du Perche et du Perche Senonchois.

APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

(voir feuille synthétique)

La loi n° 20056102 du février pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP), pour tous les types de handicap avant le 1^{er} janvier 2015.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1^{er} janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Dans le cadre d'un groupement de communes avec la commune de Senonches et celle de Digny, la Cdc du Perche Senonchois a fait réaliser par la société *Qualiconsult* tous les diagnostics obligatoires de ses ERP/IOP. Ce prestataire doit également remettre à la collectivité l'Ad'AP prêt à être déposé à la Préfecture.

Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP et Installations Ouvertes au Public (IOP) qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014, et devait s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

La Communauté de communes du Perche Senonchois a obtenu par arrêté préfectoral du 3 août 2015, une prorogation du délai de dépôt de son Ad'AP de 6 mois. Cette prorogation a été validée par délibération du Conseil communautaire du 09 septembre 2015.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune de Senonches a montré que 9 ERP/IOP n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur.

Monsieur Eric GOURLOO présente une analyse synthétique de la situation. L'Ad'Ap a été élaboré sur 6 ans, comportant le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Il est proposé au conseil :

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité des ERP et IOP de la commune
- de prévoir chaque année, au budget primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité
- autorise le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document, et à accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier
- Sollicite une subvention du FIPHFP en matière d'accessibilité des locaux professionnels.

RENEGOCIATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le président expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 juillet 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT,

Considérant la possibilité pour la Cdc du Perche Senonchois de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge,

Considérant que le CdG 28 peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Décide de charger le CdG 28 de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents CNRACL :

décès, accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, Maternité/Paternité et accueil de l'enfant-adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office

- agent non affiliés à la CNARCL :
Accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité/paternité, et accueil de l'enfant/adoption

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée : 3, 4, 5 ans

Régime : capitalisation

<u>QUESTIONS DIVERSES :</u>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.